

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 novembre 2024

## ABROGATION DE LA RETRAITE À 64 ANS - (N° 613)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 882

présenté par

M. Marle, M. Berrios, Mme Colin-Oesterlé, M. Gernigon, M. Albertini, Mme Bellamy, M. Benoit, M. Bouyx, M. Brard, Mme Firmin Le Bodo, M. Guerin, Mme Gérard, M. Henriët, M. Jolivet, M. Alfandari, M. Kervran, M. Lam, Mme Le Hénanff, M. Lemaire, Mme Lise Magnier, M. Marcangeli, Mme Mesnard, M. Moullière, Mme Moutchou, M. Patrier-Leitus, Mme Piron, M. Plassard, M. Portarrieu, Mme Rauch, M. Roseren, Mme Saint-Paul, M. Thiébaud, M. Valletoux et Mme Violland

-----

**AVANT L'ARTICLE PREMIER**À l'intitulé du chapitre I<sup>er</sup>, après le mot :

« Abrogation »

insérer les mots :

« non financée »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le groupe Horizons & Indépendants propose d'insérer les mots « non financée » après le mot « abrogation » dans l'intitulé du chapitre premier, afin de dénoncer la légèreté irresponsable de cette proposition de loi, portée par La France Insoumise. Sous couvert de justice sociale, ce texte masque une réalité simple : aucune mesure de financement crédible n'est envisagée pour compenser les effets d'un tel retour en arrière.

En abrogeant le report de l'âge légal à 64 ans et l'augmentation de la durée de cotisation à 43 annuités, La France Insoumise condamne le système de retraite à un déficit massif et met en péril la solidarité intergénérationnelle. Cette démarche populiste et démagogique repose sur des promesses intenables et sacrifie l'avenir des jeunes générations pour satisfaire une posture politique.

L'ajout proposé dans l'intitulé souligne l'irresponsabilité budgétaire de cette proposition et met en lumière l'incapacité de ses auteurs à proposer des solutions viables. Face à ces discours simplistes et dangereux, notre groupe réaffirme son engagement en faveur d'un système de retraite pérenne, équitable et adapté aux réalités économiques et démographiques.